

Motion « Zones à régime restrictif » (mai 2024)

Les « [Zones à régime restrictif](#) » (ZRR) sont actuellement en discussion pour de nombreux laboratoires de mathématiques (vague C des évaluations HCERES, les autres suivront). Il s'agit de mesures de sécurité s'appliquant aux laboratoires de recherche. Le régime de sécurité proposé, très contraignant, doit s'appliquer non seulement aux recherches touchant la sécurité et la défense, mais aussi aux « intérêts économiques de la nation », ce qui consiste de fait à inclure aussi les recherches en mathématiques.

Parmi les restrictions imposées dans les ZRR, on trouve : accès au laboratoire et recrutements soumis à approbation du Fonctionnaire Sécurité Défense au moins deux mois à l'avance, temps de visite limité et visite surveillée, publications soumises à autorisation du directeur de laboratoire. Ces mesures sont manifestement prévues pour des secteurs très sensibles. [Les auditions à l'Assemblée Nationale de mars 2019](#) montraient d'ailleurs un décalage énorme entre le monde universitaire, et celui de la sécurité voire du renseignement. Il serait regrettable que la confusion entre les diverses formes de l'activité scientifique contraigne les laboratoires à passer sous un régime inadapté.

La recherche en mathématiques est effectivement déterminante pour les intérêts économiques de la nation, à ce titre il serait plus pertinent de proposer de nouveaux investissements que de nouvelles contraintes. La science française s'enrichira de son rayonnement, pas de son cloisonnement. Les mesures ZRR sont des freins à la circulation des idées et à la coopération scientifique. Elles mettent à mal l'unité des laboratoires et la sérénité de leur cadre de travail. Les lourdeurs administratives qu'elles engendrent sont disproportionnées, contre-productives et ingérables dans la plupart des structures, insuffisamment dotées pour les mettre en place. Le passage en ZRR freinerait la recherche des laboratoires concernés et compromettrait le lien entre enseignement et recherche en interdisant l'accès des étudiants aux laboratoires. Il nuirait à l'attractivité de la science française en dissuadant, par des lenteurs administratives supplémentaires, les meilleurs candidats internationaux de postuler en France.

La section 26 du Comité national des universités (CNU) rappelle son attachement à une recherche mathématique ouverte sur le monde et la société et à la circulation des idées scientifiques, principes qu'un passage en ZRR des laboratoires de mathématiques mettrait nécessairement à mal. La Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN) du CNRS, le Conseil scientifique de l'INRIA, la Société Informatique de France, ont déjà émis de vives critiques contre ce régime.